

**DELIBERATION N° 2025-14
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation : 28 mars 2025

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON M. Julien BONETTI, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à M. Serge BULIN
M. Philippe GRILLOT
M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : M. Serge BULIN

Objet : Vote du Budget Primitif 2025 - Assainissement

BUDGET PRIMITIF 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de budget primitif pour 2025,

CONSIDÉRANT que le projet de budget 2025 a été présenté en commission des finances le 26 mars 2025

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Budget Primitif Assainissement pour l'exercice 2025, à l'unanimité, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRES	RECETTES	DEPENSES
011		11.860,00 €
012		1.700,00 €
65		1.200,00 €
66		1.700,00 €
67		800,00 €
68		500,00 €
042		7.858,00 €
002	10.202,46 €	
042	6.321,00 €	
70	21.724,00 €	
<i>Total section d'exploitation</i>	38.247,46 €	25.618,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	RECETTES	DEPENSES
040		6.321,00 €
16		2.400,00 €
20		2.000,00 €
21		67.000,00 €
001	24.631,56 €	
040	7.858,00 €	
10	908,00 €	
16	57.000,00 €	
<i>Total section d'investissement</i>	90.397,56 €	77.721,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Serge BULIN

Le Maire,
Alain BAUGET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.